



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/49
29 Octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 – 20 NOVEMBRE 2015

PROPOSITION DE PROJET : INDONÉSIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD, ONUDI,
Banque mondiale,
Australie

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Indonésie

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ – RÉUNION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	Australie, Banque mondiale, PNUD (principale), ONUDI	64 ^e réunion	20 % d'ici 2018

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	257,98 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				27,5	134,4				161,9
HCFC-123			1,0		1,1				2,2
HCFC-141b		60,3		32,5					92,7
HCFC-142b					0,3				0,3
HCFC-225						0,9			0,9

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	403,9	Point de départ des réductions globales durables :	403,9
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	135,0	Restante :	268,92

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,9	0,0	0,0	4,7	9,6
	Financement (\$ US)	490 310	0	0	478 375	968 685
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,4			1,4	2,9
	Financement (\$ US)	145 888			145 888	291 776

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,5	363,5	363,5	363,5	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,5	363,5	363,5	323,1	s.o.
Financement convenu (\$ US)	Australie	Coûts du projet	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000
		Coûts d'appui	39 000	0	0	0	0	0	0	0	39 000
	Banque mondiale	Coûts du projet	1 500 000	0	942 767	0	135 710	0	0	135 710	2 714 187
		Coûts d'appui	112 500	0	70 708	0	10 178	0	0	10 178	203 564
	PNUD	Coûts du projet	4 000 000	0	4 000 000	0	456 102	0	0	445 000	8 901 102
		Coûts d'appui	300 000	0	300 000	0	34 208	0	0	33 375	667 583
	ONUDI	Coûts du projet	777 395	0	0	0	0	0	0	0	777 395
		Coûts d'appui	58 305	0	0	0	0	0	0	0	58 305
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts du projet	6 577 395	0	4 942 767							11 520 162
	Coûts d'appui	509 805	0	370 708							880 513
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet					591 812					591 812
	Coûts d'appui					44 386					44 386
Recommandation du Secrétariat :			Pour examen individuel								

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Indonésie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 636 198 \$ US, soit 456 102 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 34 208 \$ US pour le PNUD, et 135 710 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 10 178 \$ US pour la Banque mondiale. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en oeuvre des deux premières années du PGEH et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2015-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Indonésie a déclaré une consommation de 257,98 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Indonésie (données de 2010-2014, Article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	5 396,8	3 909,6	3 662,4	2 977,1	2 944,2	4 861,9
HCFC-123	66,4	311,7	190,9	100,5	108,8	192,2
HCFC-124	0,1	0	0	0	0	0,1
HCFC-141b	1 225,8	1 009,9	1 096,4	1 300,0	843,0	1 205,9
HCFC-142b	0	64,1	24,9	6,4	4,5	0
HCFC-225	0,0	14,0	27,3	19,4	12,2	0,3
Total (tonnes métriques)	6 689,1	5 309,3	5 001,9	4 403,4	3 912,7	6 260,4
Tonnes PAO						
HCFC-22	296,8	215,0	201,4	163,7	161,9	267,4
HCFC-123	1,3	6,2	3,8	2,0	2,2	3,8
HCFC-124	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HCFC-141b	134,8	111,1	120,6	143,0	92,7	132,6
HCFC-142b	0,0	4,2	1,6	0,4	0,3	0,0
HCFC-225	0,0	1,0	1,9	1,4	0,9	0,0
Total (tonnes PAO)	433,0	337,50	329,38	310,52	257,98	403,9

3. À la suite de la mise en oeuvre du système d'autorisation et de contingentement des HCFC et des projets de reconversion, la consommation de tous les HCFC utilisés au pays a diminué en 2014, sauf celle du HCFC-123, qui s'est accrue en raison de l'installation de refroidisseur centrifuge avec HCFC-123 et des exigences en matière d'entretien des refroidisseurs existants. En 2014, la consommation de 257,98 tonnes PAO de HCFC est environ 30 pour cent inférieure à la consommation admissible de 363,51 tonnes PAO en 2015.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis à exécution un système d'autorisation et de contingentement valide pour les importations de HCFC et que la consommation totale de HCFC a été de 310,5 tonnes PAO en 2013 et de 258 tonnes PAO en 2014. La vérification a conclu que l'Indonésie a respecté les objectifs du Protocole de Montréal pour les années pertinentes.

Mise en oeuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de l'Indonésie a déclaré, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de pays de 2014, des données sectorielles sur la consommation de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'Article 7.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le système d'autorisation et de contingentement pour importations de HCFC a été établi en 2012. Le gouvernement a déjà émis des contingents d'importation de HCFC de 269,4 tonnes PAO pour 2015. Il a interdit l'utilisation du HCFC-22 et du HCFC-141b dans les secteurs de la fabrication et de l'assemblage d'équipements de réfrigération et de climatisation à compter du 1^{er} janvier 2015. Il a retiré le HFC-32 de la liste des substances hautement inflammables et il est à élaborer des normes pour son utilisation sécuritaire dans les équipements de réfrigération et de climatisation. Les entreprises qui fabriquent des produits avec HFC-32 ont leurs propres normes de sécurité pour l'installation et l'entretien des équipements. Actuellement, il n'existe aucun règlement interdisant l'importation de substances ou de produits dotés d'un potentiel élevé de réchauffement de la planète (PRG).

Secteur de la fabrication des mousses

7. Vingt-six entreprises de fabrication de mousses de polyuréthane rigides faisaient partie de la phase I du PGEH pour reconversion à des technologies sans HCFC-141b avec l'assistance de la Banque mondiale. Trois grands fabricants d'équipements de réfrigération ont terminé la reconversion à la technologie au cyclopentane du procédé de fabrication des mousses isolantes et éliminé ainsi 149,6 tonnes métriques (tm) de HCFC-141b. Les vingt-trois entreprises qui restent sont de petites et moyennes entreprises (PME), dont trois ont terminé et deux sont à finaliser la reconversion à la technologie avec HFC-245fa, ce qui entraînera l'élimination totale de 45,1 tm de HCFC-141b. Sept des dix-huit entreprises restantes envisagent de se reconvertir au HFC-245fa, tandis que les autres ont des inquiétudes quant à la disponibilité et au prix des agents de gonflage des mousses sans HCFC-141b et des matières premières qui leur permettront de fabriquer des produits de mousses de la même qualité que celle à laquelle leurs clients sont habitués.

8. En outre, quatre entreprises de fabrication de mousses de polyuréthane rigides se reconvertissent, avec le soutien de l'ONUDI, de la technologie avec HCFC-141b à celle avec hydrocarbures. Les équipements avaient été achetés et livrés à toutes les entreprises. L'installation des équipements, les essais et la formation seront terminés d'ici la fin de novembre 2015 et auront éliminé 94,1 tm de HCFC-141b.

Secteur de la fabrication en réfrigération et climatisation

9. Dans le secteur de la climatisation, des 21 entreprises incluses dans la phase I, une entreprise a terminé sa reconversion, et quatre ont cessé d'utiliser du HCFC et achèveront leur reconversion au HFC-32 d'ici la fin de 2015 ou au début de 2016, avec une élimination totale de 353,46 tm de HCFC-22. Dans le secteur de la réfrigération commerciale, des 27 entreprises incluses dans la phase I, 15 entreprises avaient cessé d'utiliser des HCFC et devraient terminer d'ici le milieu de 2016 leur reconversion au HFC-32 pour remplacer le frigorigène HCFC-22 et leur reconversion au cyclopentane pour remplacer le HCFC-141b comme agent de gonflage des mousses, éliminant ainsi 266,2 tonnes métriques de HCFC. Les 12 entreprises qui restent dans le secteur de la réfrigération et les 16 qui restent dans le secteur de la climatisation ont demandé à être retirées du PGEH, parce qu'elles ont décidé de se

reconvertir à des réfrigérants à potentiel élevé de réchauffement de la planète, sans financement du Fonds multilatéral.

10. Afin de soutenir la reconversion des fabricants en réfrigération et en climatisation, le ministère de l'Environnement et de la Foresterie a facilité un certain nombre d'activités de sensibilisation aux produits de remplacement des HCFC ainsi que leur disponibilité, fourni de l'assistance technique et des périodes de vulgarisation aux médias.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. L'activité d'élimination incluse dans la phase I et portant sur la consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien était limitée à l'établissement d'un programme visant à gérer efficacement les frigorigènes, à récupérer les équipements à des fins de démonstration, et à un programme de sensibilisation (à titre d'agence de coopération bilatérale par le gouvernement de l'Australie). En date de septembre 2015, des manuels sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation des frigorigènes inflammables dans les équipements de réfrigération et de climatisation résidentielle (RAC) avaient été traduits, et l'on avait procédé à des consultations avec la Management Refrigeration Association of Indonesia (AMRI) sur des questions liées à l'élimination dans le secteur de la climatisation résidentielle.

Décaissement du financement

12. En date de septembre 2015, des 11 520 162 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 4 649 597 \$ US avaient été décaissés (2 763 970 \$ US pour le PNUD, 498 627 \$ US pour l'ONUDI, 1 352 000 \$ US pour la Banque mondiale, et 35 000 \$ US pour le gouvernement l'Australie). Le tableau 2 montre le rapport financier de la phase I.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de l'Indonésie (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	4 000 000	1 584 799	4 000 000	1 179 171	8 000 000	2 763 970
ONUDI	777 395	498 627	0	0	777 395	498 627
Banque mondiale	1 500 000	982 000	942 767	370 000	2 442 767	1 352 000
Gouvernement de l'Australie	300 000	35 000	0	0	300 000	35 000
Total	6 577 395	3 100 426	4 942 767	1 549 171	11 520 162	4 649 597
Taux de décaissement (%)		47		31		40

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

13. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en oeuvre entre 2016 et 2018. Pendant cette période, le gouvernement de l'Indonésie poursuivra les activités de reconversion dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (456 102 \$ US pour le PNUD), et dans le secteur des mousses (135 710 \$ US pour la Banque mondiale), et terminera la mise en oeuvre des modalités du programme de gestion des produits, mettra à jour le curriculum de formation, et procédera à des activités de sensibilisation (financement restant de la première tranche). Le groupe de gestion des projets continuera de soutenir la mise en oeuvre du PGEH et rencontrera l'industrie à des fins de consultation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

14. Le rapport de vérification a indiqué que les autorités douanières inscrivent le R-406 comme une substance pure, tandis que l'Unité nationale d'ozone (UNO) inscrit la consommation du R-406 avec celle du HCFC-22 et le HCFC-142b, ce qui entraîne une légère différence dans les chiffres sur la consommation. En réponse à la suggestion par le Secrétariat que le gouvernement pourrait souhaiter d'harmoniser le rapport sur les R-406, le PNUD a indiqué que le règlement sur l'importation du R-406 est exercé par l'UNO par le truchement des limites de PAO dans les autorisations émises, et l'UNO travaillera avec les douanes afin de s'assurer que les mesures de réglementation nécessaires à la conformité au Protocole de Montréal sont maintenues.

15. En ce qui a trait aux recommandations d'utiliser une base commune de données dans le système d'autorisation et de contingentement des HCFC entre le ministère du Commerce, l'Unité nationale d'ozone et les importateurs inscrits, avec des vérifications mensuelles de qualité par l'UNO; à l'établissement d'un processus de suivi et de déclaration des HCFC pour exportation; et à l'utilisation d'un seul système d'unités dans les dossiers des douanes, le PNUD a indiqué que l'UNO examinera les recommandations avec les représentants officiels de divers ministères, et ces situations devraient être traitées en 2016.

Propositions sur la réaffectation du financement

Secteur de la fabrication des mousses

16. Quant aux préoccupations de plusieurs entreprises incluses dans la phase I du PGEH en ce qui a trait à la disponibilité et au prix des formulations de mousses sans HCFC-141b, la Banque mondiale a expliqué que, dans le cas des petites entreprises avec des applications spécialisées de mousses, le prix des formulations peut avoir un effet sur la viabilité de leur modèle d'affaires, et elles ont donc hésité à se reconverter. Bien que les polyols prémélangés avec HFC-245fa soient devenus disponibles en Indonésie et qu'ils représentent probablement une solution pour la plupart des entreprises qui restent, son application n'est pas triviale étant donné le besoin d'installations d'entreposage frigorifique et d'une maintenance appropriée, et que la garantie que la qualité des produits ne sera pas touchée.

17. La Banque mondiale a de plus indiqué que la phase I ne comprenait pas le soutien pour les sociétés de formulation locale, car elle présume que les systèmes sans HCFC-141b seraient disponibles auprès de sociétés de formulation et de fournisseurs de produits chimiques à l'étranger. Toutefois, les sociétés de formulation étrangères ont ciblé les grandes entreprises qui se reconvertissent à la technologie aux hydrocarbures, et les sociétés de formulation locales hésitaient à faire des investissements avant qu'une demande substantielle ne se soit manifestée. Par conséquent, les sociétés de formulation locales ne bénéficiaient donc pas de la technologie avec HFC-245fa et de la capacité technique pour aider leurs petites et moyennes entreprises clientes.

18. En réponse à cette situation, le gouvernement de l'Indonésie et la Banque mondiale ont proposé de modifier l'élément secteur des mousses en réaffectant jusqu'à 542 837 \$ US (soit 20 pour cent du financement du secteur des mousses de la phase I) pour acheter des équipements de gonflage des mousses pour adaptation aux besoins de la clientèle et pour des essais des formulations avec du HFC-245fa et la recherche sur l'utilisation des formulations de gonflage à l'eau, par une ou deux sociétés de formulation. Ce soutien permettra d'obtenir un maintien meilleur et plus rapide du côté de l'offre, et accroîtra l'acceptation chez les entreprises de mousses hésitant à se reconverter. La Banque mondiale a

jugé que cela représenterait un changement mineur au plan annuel de mise en oeuvre, qui est assorti d'une clause de flexibilité dans l'accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif.

19. En ce qui a trait à la proposition de réaffecter du financement au soutien des sociétés de formulation, le Secrétariat a souligné que, quatre ans après l'approbation du PGEH en 2011, une majorité des entreprises du secteur des mousses (avec un financement associé de 1 187 187 \$ US) ne se sont pas encore reconvertie à la technologie sélectionnée lors de la préparation de la phase I. Aujourd'hui, la situation est nettement différente par rapport à 2011, alors que de nouvelles formulations de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète ont été élaborées et mises en oeuvre ou ont fait l'objet de projets de démonstration. Le Secrétariat a jugé que la réaffectation proposée est un changement majeur puisque la phase I ne traitait pas des sociétés de formulation et que la proposition est d'introduire un agent de gonflage avec un potentiel élevé de réchauffement de la planète qui approvisionnera ces systèmes lors de la mise en oeuvre future des phases du PGEH, en prenant note de la réserve du Comité exécutif à remplacer les technologies avec HCFC par des technologies à potentiel élevé de réchauffement de la planète.

20. Le Secrétariat a aussi souligné qu'à la 72^e réunion un montant de 150 000 \$ US avait été approuvé pour la Banque mondiale afin de préparer des activités dans le secteur des mousses au cours de la phase II du PGEH de l'Indonésie. La relation entre la réaffectation proposée et la phase II du plan du secteur des mousses, qui en est encore à l'étape de la préparation, n'est pas claire. La phase II du PGEH devrait être présentée à la 76^e réunion.

Secteur de l'entretien

21. Le financement associé aux 28 entreprises de climatisation résidentielle qui ont décidé de se reconvertir avec leurs propres ressources à la technologie avec HFC-410A (plutôt qu'au HCFC-32 initialement proposé) est de 3,12 millions \$ US. Le gouvernement de l'Indonésie avait proposé d'utiliser 3 050 000 \$ US des 3 120 000 \$ US pour le soutien du secteur de l'entretien et la mise à exécution obligatoire du renforcement des capacités, ce qui entraînerait l'élimination de 635,4 tm (34,95 tonnes PAO) de HCFC-22 (Tableau 3).

Tableau 3. Activités du secteur de l'entretien à la phase I du PGEH de l'Indonésie

Description	Coût (\$ US)
Formation de 60 formateurs et de 2 700 techniciens en bonnes pratiques d'entretien	2 132 000
Formation en douanes et en mise à exécution	273 000
Soutien aux équipements pour 30 centres de formation	645 000
Total	3 050 000
Effet en SAO (4,8 \$ US/kg)	34,95

22. Le PNUD a souligné que le gouvernement de l'Indonésie avait pris des mesures proactives afin d'éliminer la consommation de HCFC principalement dans le secteur de la climatisation résidentielle, et le secteur de l'entretien a entrepris le processus d'adoption de solutions de remplacement. L'activité proposée permettrait la mise en oeuvre continue et fluide de la stratégie du PGEH et aiderait le secteur de l'entretien dans son processus d'élimination. L'élimination associée aux activités proposées représente une réduction supplémentaire de 8,7 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, et elle sera intégrée à la stratégie du secteur de l'entretien à la phase II du PGEH actuellement en préparation. Le processus de la finalisation et de la mise en oeuvre des procédures administratives serait plus rapide si ces activités étaient mises en oeuvre à la phase I plutôt qu'à la phase II. En outre, toute 'perturbation' dans la continuité de la mise en oeuvre du PGEH du pays aura un effet adverse sur l'engagement des parties intéressées et la rapidité de la mise en oeuvre de l'élimination des HCFC.

23. En examinant la proposition d'inclure, à la phase I du PGEH, des activités visant à traiter de la consommation des HCFC dans le secteur de l'entretien, le Secrétariat a souligné que la consommation de 257,98 tonnes PAO de HCFC en 2014 était environ 30 pour cent inférieure à la consommation admissible de 363,51 tonnes PAO en 2015. De plus, la consommation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien a été réduite de 45 pour cent en 2014 comparativement à 2010. Des réductions supplémentaires de la consommation au-delà de celles qui sont prévues à la phase I ne sembleraient donc pas nécessaires pour assurer la conformité de l'Indonésie aux objectifs indiqués dans le Protocole de Montréal et dans son accord.

24. Le Secrétariat a aussi souligné qu'à la 72^e réunion un montant de 90 000 \$ US a été approuvé pour le PNUD afin de préparer la stratégie globale avec le secteur de l'entretien comme élément clé. Bien que les activités proposées puissent avoir été informées par les données recueillies au cours de la préparation de la phase II, la relation des activités proposées avec la stratégie globale en voie de préparation n'est pas claire. La phase II du PGEH devrait être présentée à la 76^e réunion.

Modifications à l'accord

25. En ce qui a trait à la réaffectation proposée au financement, après avoir tenu dûment compte des propositions visant l'utilisation d'un montant de 3 050 000 \$ US des 3 200 000 \$ US associé aux entreprises de climatisation résidentielle qui ont décidé de se convertir en employant leurs propres ressources et d'un montant de 1 187 187 \$ US associé aux entreprises de mousses qui ont reporté leur reconversion en raison des questions liées à la viabilité de leur modèle d'entreprise, le Secrétariat a conclu que la meilleure façon de procéder serait de réviser l'accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif pour une dernière tranche de la demande en 2015 (au lieu de 2018). Cette approche permettrait une transition rentable et durable de la phase I à la phase II du PGEH de l'Indonésie, en particulier à la lumière de la stratégie globale pour la phase II actuellement en cours de préparation qui est attendue à la 76^e réunion (c.-à-d. le soutien technique aux sociétés de formulation locales pour des essais uniquement sur des formulations de mousses à faible potentiel de réchauffement de la planète (en prenant note de la présomption du Comité exécutif contre l'introduction de technologies à potentiel élevé de réchauffement de la planète comme le HFC-245fa, même s'il est co-gonflé avec de l'eau), et la reconversion à des formulations à faible potentiel de réchauffement de la planète pour toutes les entreprises admissibles de mousses; et une stratégie pour traiter la consommation du secteur de l'entretien en réfrigération, en tenant compte des technologies sélectionnées par les entreprises reconverties avec l'assistance du Fonds).

26. Le financement total associé aux entreprises reconverties en utilisant leurs propres ressources (3 120 000 \$ US, PNUD) ou non encore engagées à se reconvertir (1 187 187 \$ US, Banque mondiale) serait donc déduit du financement convenu pour la phase I. En tenant compte du financement qui aurait été affecté à la troisième tranche (456 102 \$ US pour le PNUD, plus 135 710 \$ US pour la Banque mondiale) en 2015; et à la quatrième tranche (445 000 \$ US pour le PNUD plus 135 710 \$ US pour la Banque mondiale) en 2018, la restitution au Fonds multilatéral à la 75^e réunion serait de 2 218 898 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 166 417 \$ US pour le PNUD, et de 915 767 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 68 683 \$ US pour la Banque mondiale. La consommation de 115,48 tm (12,70 tonnes PAO) de HCFC-141b associée aux entreprises du secteur des mousses qui ne se sont pas encore engagées à se reconvertir au HFC-245fa serait rajoutée à la consommation restante admissible au financement du pays. L'appendice 2-A de l'accord serait donc modifié en fonction de cette situation (Tableau 4).

Tableau 4 : Mise jour de l'appendice 2-A tel que proposé par le Secrétariat (Option 1)

Ligne	Détails	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018*	Total
2.1	Agence principale (PNUD) – Financement convenu (\$ US)	4 000 000	0	4 000 000	0	0*	0	0	0	8 000 000
2.2	Coûts d'appui pour agence d'exécution principale (\$ US)	300 000	0	300 000	0	0	0	0	0	600 000
2.3	Agence coopérante (Australie) – Financement convenu (\$ US)	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000
2.4	Coûts d'appui pour agence coopérante (\$ US)	39 000	0	0	0	0	0	0	0	39 000
2.5	Agence coopérante (Banque mondiale) – Financement convenu (\$ US)	1 500 000	0	942 767	0	0*	0	0	0	2 442 767
2.6	Coûts d'appui pour agence coopérante (\$ US)	112 500	0	70 708	0	0	0	0	0	183 208
2.7	Agence coopérante (ONUDI)- Financement convenu (\$ US)	777 395	0	0	0	0	0	0	0	777 395
2.8	Coûts d'appui pour agence coopérante (\$ US)	58 305	0	0	0	0	0	0	0	58 305
3.1	Financement total convenu (\$ US)	6 577 395	0	4 942 767	0	0	0	0	0	11 520 162
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	509 805	0	370 708	0	0	0	0	0	880 513
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	7 087 200	0	5 313 475	0	0	0	0	0	12 400 675
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)									45,10
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser pour des projets précédemment approuvés (tonnes PAO)									0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)									222,30
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)									77,20
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser pour des projets précédemment approuvés (tonnes PAO)									0
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)									55,43

*Financement associé aux 18 entreprises de mousses et 28 entreprises de réfrigération et de climatisation qui s'attendaient à être incluses dans la phase I, mais qui ne s'étaient pas encore engagées ou n'avaient pas encore utilisé leurs propres ressources pour se reconvertir à une technologie avec un potentiel élevé de réchauffement de la planète.

27. Par la suite, le PNUD et la Banque mondiale ont informé le Secrétariat que le gouvernement de l'Indonésie souhaitait procéder avec la mise en oeuvre de la phase I du PGEH jusqu'à 2018 avec les changements proposés dans les stratégies pour le secteur des mousses (en incluant un petit nombre de sociétés de formulation locales afin d'optimiser les formulations de HFC-245fa et d'étudier l'emploi de formulations de gonflage à l'eau, afin d'approvisionner leurs entreprises de mousses en aval) et pour le secteur de la fabrication en réfrigération (en mettant en oeuvre plusieurs activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération avec le financement de 3 050 000 \$ US tiré des 3 120 000 \$ US disponibles dans le secteur de la fabrication). En prenant note que la décision 74/50 précisait les critères pour le financement de l'élimination du HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II et que la décision 60/44 s'applique à la phase I, on obtiendrait ainsi l'élimination de 677,8 tm (37,28 tonnes PAO) supplémentaires de HCFC-22, qui seraient déduites de la consommation restante admissible au financement. L'appendice 2-A de l'accord serait donc modifié en fonction de cette situation (Tableau 5).

Tableau 5. Mise à jour de l'appendice 2-A tel que proposé par le PNUD et la Banque mondiale (Option 2)

Ligne	Détails	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
2.1	Financement convenu Agence principale (PNUD) - (\$ US)	4 000 000	0	4 000 000	0	456 102	0	0	445 000	8 901 102
2.2	Coûts d'appui Agence principale (\$ US)	300 000	0	300 000	0	34 208	0	0	33 375	667 583
2.3	Financement convenu Agence coopérante (Australie) (\$ US)	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000
2.4	Coûts d'appui Agence coopérante (\$ US)	39 000	0	0	0	0	0	0	0	39 000
2.5	Financement convenu Agence coopérante (Banque mondiale) (\$ US)	1 500 000	0	942 767	0	135 710	0	0	135 710	2 714 187
2.6	Coûts d'appui Agence coopérante (\$ US)	112 500	0	70 708	0	10 178	0	0	10 178	203 564
2.7	Financement convenu Agence coopérante (ONUDI) (\$ US)	777 395	0	0	0	0	0	0	0	777 395
2.8	Coûts d'appui pour Agence coopérante (\$ US)	58 305	0	0	0	0	0	0	0	58 305
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	6 577 395	0	4 942 767	0	591 812	0	0	580 710	12 692 684
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	509 805	0	370 708	0	44 386	0	0	43 553	968 452
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	7 087 200	0	5 313 475	0	636 198	0	0	624 263	13 661 136
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)									82,38
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans des projets antérieurement approuvés (tonnes PAO)									0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)									185,02
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)									89,90
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser dans des projets antérieurement approuvés (tonnes PAO)									0
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)									42,73

Conclusion

28. La consommation de HCFC en Indonésie est déjà de 36 pour cent inférieure à la valeur de référence, ce qui place le pays en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal. Le rapport de vérification a confirmé que le pays a mis en place un système d'autorisation et de contingentement opérationnel pour les importations de HCFC. On a décaissé jusqu'à maintenant 31 pour cent de la deuxième tranche et 40 pour cent du financement approuvé jusqu'à maintenant. Le pays a progressé dans la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités d'élimination dans les secteurs de la climatisation résidentielle et des mousses. Le Secrétariat a souligné qu'une partie suffisante de la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH a été réalisée.

29. Le Secrétariat présente pour examen individuel la demande pour la troisième tranche du PGEH de l'Indonésie. Le Comité exécutif peut souhaiter de déterminer s'il doit approuver, tels que présentés ci-dessus, le changement majeur proposé dans le secteur de l'entretien en réfrigération et le changement dans le secteur des mousses.

RECOMMANDATION

30. Le Comité exécutif peut désirer :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Indonésie;
 - (ii) Que 12 entreprises du secteur de la réfrigération et 16 entreprises du secteur de la climatisation ont demandé d'être retirées de la phase I du PGEH, parce qu'elles avaient décidé de se reconvertir à une technologie avec un potentiel élevé de réchauffement de la planète sans financement du Fonds multilatéral;
 - (iii) Que 18 entreprises de mousses qui devaient se reconvertir à la technologie avec HFC-245fa dans le cours de la phase I du PGEH ne s'étaient pas encore engagées à le faire;

Option 1 :

- (b) [Prendre note de la restitution par le PNUD à la 75^e réunion de 2 218 898 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 166 417 \$ US associés aux entreprises mentionnées au sous-paragraphe a) ii) ci-dessus;
- (c) Prendre note de la restitution par la Banque mondiale à la 75^e réunion de 915 767 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 68 683 \$ US, associés aux entreprises mentionnées au sous-paragraphe a) ii) ci-dessus;
- (d) Rétablir, dans la consommation restante admissible au financement, 12,70 tonnes PAO de HCFC-141b associées aux entreprises mentionnées au sous-paragraphe a) iii) ci-dessus;
- (e) Prendre aussi note que le Secrétariat du Fonds mettrait à jour l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif, sur la base de la restitution du financement associé aux entreprises mentionnées aux sous-paragraphe a) ii) et iii) ci-dessus (Tableau 4) et le rétablissement de 12,70 tonnes PAO de HCFC-141b dans la consommation restante admissible au financement, et que le paragraphe 17 serait mis à jour pour indiquer que le présent accord a remplacé celui conclu à la 71^e réunion;
- (f) Demander au gouvernement de l'Indonésie, au PNUD et à la Banque mondiale de présenter chaque année, jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports périodiques sur la mise en oeuvre du programme de travail associé à la dernière tranche, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase II, et un rapport d'achèvement du projet à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2016; et
- (g) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH de l'Indonésie, et le plan de mise en oeuvre correspondant de la tranche 2016-2018, sans financement supplémentaire de la part du Fonds multilatéral.]

Option 2 :

- (b) [Approuver la réaffectation des 3 050 000 \$ US associés aux entreprises mentionnées au sous-paragraphe a) ii) ci-dessus, afin de mettre en oeuvre les activités du secteur de l'entretien en réfrigération, telles qu'elles apparaissent dans le plan de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018;
- (c) Approuver la réaffectation de jusqu'à 542 837 \$ US afin d'aider les sociétés de formulation locales à augmenter l'offre de HFC-245fa, et effectuer des recherches sur l'utilisation de formulations de gonflage à l'eau en fonction du plan de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018;
- (d) Déduire 37,28 tonnes PAO de HCFC-22 de la consommation restante admissible au financement;
- (e) Prendre note que le Secrétariat du Fonds mettrait à jour l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif, en y intégrant la déduction de 37,28 tonnes PAO de HCFC-22 de la consommation restante admissible au financement (Tableau 5), et que le paragraphe 17 serait mis à jour afin d'indiquer que l'accord mis à jour a remplacé celui qui avait été conclu à la 71^e réunion; et
- (f) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH de l'Indonésie, et le plan de mise en oeuvre correspondant de la tranche 2016-2018, au montant de 636 198 \$ US, soit 456 102 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 34 208 \$ US pour le PNUD, et 135 710 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 10 178 \$ US pour la Banque mondiale.]